

# Conseil Municipal de la commune de Thoiras

## En séance du 16 mai 2018

L'an deux mille dix-huit, le 16 mai à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Thoiras, dûment convoqué en session ordinaire le 09 mai 2018, s'est réuni en la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur le maire, Lionel ANDRÉ.

**Étaient présents :** Lionel ANDRÉ, Bernard REY, Lucette BAUDOIN, Françoise BERNEL-ROGNON, Anne-Isabelle BOLLON, Claude LAFONT, Anne-Marie LE TRON-GOLDSWORTHY, Thierry MICHOTTE DE WELLE et Gilles MORANGE.

**Étaient absentes :** Christiane CAUDRON et Christel PRADEILLES.

**Procuration de :** Christel PRADEILLES à Anne-Marie LE TRON-GOLDSWORTHY.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Est nommée **secrétaire de séance** : Anne-Isabelle BOLLON, Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

---

Séance ouverte à 20h30

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2018 ;
  - 2) Convention « service de médecine préventive » du Centre de Gestion du Gard ;
  - 3) Programme de travaux du syndicat DFCI ;
  - 4) Questions diverses.
- 

Lecture et approbation du procès verbal de la séance du conseil municipal du 11 avril 2018.

---

### **34/2018 – CONVENTION « SERVICE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE » DU CENTRE DE GESTION DU GARD**

**M. le Maire rappelle** au membre du conseil municipal que le Centre de Gestion du Gard a mis en place un service de médecine préventive depuis 1994. Malheureusement, depuis quelques années, une pénurie de médecin ne lui a pas permis d'assurer cette prestation.

Pour sa part, Alès Agglomération dispose d'un service équivalent, à environ 90 € la visite par agent, mais ne peut pas satisfaire à la demande des communes membres pour leurs agents, n'ayant pas un effectif médecin suffisant. L'an dernier, la commune avait d'ailleurs dû faire appel à un médecin agréé local afin de pouvoir proposer à tous ses agents une visite médicale qui n'avait pas pu être effectuée depuis 2014.

Le CDG 30 a récemment formé une équipe pluridisciplinaire de médecins, infirmiers et psychologues. Le taux de cotisation à ce service reste de 0,32 % de la masse salariale (inchangé depuis 2011), et le montant de la prestation vient d'être fixé à 55 € par agent convoqué à la visite médicale de médecine préventive. Une nouvelle convention de service, conclue entre la commune et le Centre De Gestion, prendra effet au 1<sup>er</sup> juillet 2018.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- ✓ **d'adhérer au service** de Médecine Préventive mis en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1994 par le Centre De Gestion du Gard,
  - ✓ **de valider la convention** devant prendre effet au 1<sup>er</sup> juillet 2018 et se substituer à la précédente convention signée avec le CDG30,
  - ✓ **d'autoriser le maire à signer la convention** « service de Médecine Préventive » proposé par le Centre De Gestion du Gard.
- 

### **35/2018 – PROGRAMME DE TRAVAUX DU SYNDICAT DFCI**

Le Syndicat Intercommunal de Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI) des Basses Vallées Cévenoles, en séance du 16 mars dernier, présentait son programme de travaux pour l'année 2019.

Pour la commune de Thoiras, l'entretien de la piste H10 devrait laisser un reste à charge pour la commune, une fois les subventions déduites, d'environ 480 €.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- ✓ **d'accepter** le programme de travaux du syndicat DFCI pour la piste H10,
  - ✓ **s'engage** à assumer le reste à charge de la commune, en 2019, sur les travaux qui auront été réalisés sur cette piste, déduction faite des subventions perçues par le syndicat.
- 

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50